

Traité établissant une Constitution pour l'Europe: extrait sur les symboles de l'Union (Rome, 29 octobre 2004)

Légende: Dans la succession des traités européens, le traité établissant une Constitution pour l'Europe, signé à Rome le 29 octobre 2004, est le premier à définir les symboles de l'Union.

Source: Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). 16.12.2004, n° C 310. [s.l.]. ISSN 1725-2431.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/traite_etablissant_une_constitution_pour_l_europe_extrait_sur_les_symboles_de_l_union_rome_29_octobre_2004-fr-1eb9473b-6f8d-42ed-b8cb-660d06d2e166.html

Date de dernière mise à jour: 03/12/2012

Traité établissant une Constitution pour l'Europe (Rome, 29 octobre 2004)

[...]

Article I-8

Les symboles de l'Union

Le drapeau de l'Union représente un cercle de douze étoiles d'or sur fond bleu.

L'hymne de l'Union est tiré de l'«Ode à la joie» de la Neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven.

La devise de l'Union est: «Unie dans la diversité».

La monnaie de l'Union est l'euro.

La journée de l'Europe est célébrée le 9 mai dans toute l'Union.

[...]